

Formulaire à compléter et à retourner à l'Etude, avec copies des documents demandés.

IMPORTANT : afin de pouvoir disposer de toutes les informations nécessaires à la rédaction d'un compromis de vente, merci de bien vouloir compléter toutes les pages.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRAIN VENDU

Adresse du bien vendu :

Commune : code postal :

Numéro(s) du / des parcelle(s) vendue(s) :

Titre de propriété :

L'acte avait-il été reçu par l'étude ?

Oui, date de l'acte :

Non, **copie de l'acte à communiquer**

PRIX ET NEGOCIATION

Prix de vente : €

Intervention d'une agence immobilière :

Oui

Non

Si oui, coordonnées de l'agence immobilière :

.....

.....

Commission d'agence : €

charge VENDEUR

charge ACQUEREUR

Montant du dépôt de garantie : €

(A titre indicatif, le montant du dépôt de garantie est généralement égal à 5 % du prix de vente, toutefois celui-ci est librement fixé entre le vendeur et l'acquéreur)

OCCUPATION DU BIEN

Le BIEN vendu est actuellement :

Libre Loué à l'acquéreur Loué à un tiers

*Le bien est vendu loué : **copie du bail à fournir***

*Le bien était antérieurement loué, une lettre de congé a été délivrée par le propriétaire ou le locataire : **copie de la lettre, accusé réception et copie du bail à fournir***

DIAGNOSTIC

Etude géotechnique :

Depuis le 10 août 2020, en cas de vente d'un terrain non bâti constructible, une étude géotechnique préalable doit être fournie par le vendeur.

Obligatoire pour les terrains situés dans une zone considérée comme exposée au phénomène de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols dont l'exposition à ce phénomène est identifiée comme **moyenne** ou **forte**. (<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi>)

LOTISSEMENT

Le bien vendu est-il situé en lotissement ? Oui Non

Une association syndicale est-elle chargée de l'administration du lotissement ? Oui Non

Des appels de fonds sont-ils effectués ? Oui Non

SI OUI, DOCUMENTS ET INFORMATIONS A COMMUNIQUER :

Coordonnées du président de l'association syndicale :

- Les 3 derniers PV d'AG
- Le règlement du lotissement
- Le cahier des charges de lotissement
- Les statuts de l'association syndicale

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Plan de division établi par le géomètre
- Autorisation de diviser le terrain (dossier de déclaration préalable / de permis d'aménager) si la parcelle vendue est destinée à la construction d'un bâtiment.
- Document d'arpentage (si celui-ci a déjà été établi par le géomètre)
- Plan de bornage (si celui-ci a déjà été établi par le géomètre)
- Procès-verbal de bornage (si celui-ci a déjà été établi par le géomètre)